

La construction neuve de logements au 31 mars 2017 Estimations en date réelle

Le 1er trimestre 2017 confirme les tendances observées en fin d'année 2016, à savoir un recul des autorisations de construire de l'ordre de 41% sur la région avec toutefois des évolutions contrastées sur les deux départements (-61% en Corse du Sud liés aux importantes autorisations de logements collectifs accordées sur Ajaccio fin 2015 et +22% en Haute Corse mais avec des volumes assez bas). Au niveau des mises en chantier, la Corse du Sud progresse fortement pour les mêmes raisons alors que la Haute Corse connaît une évolution inverse avec un recul de 22%.

Les logements autorisés

Au dernier mois du trimestre est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui du même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

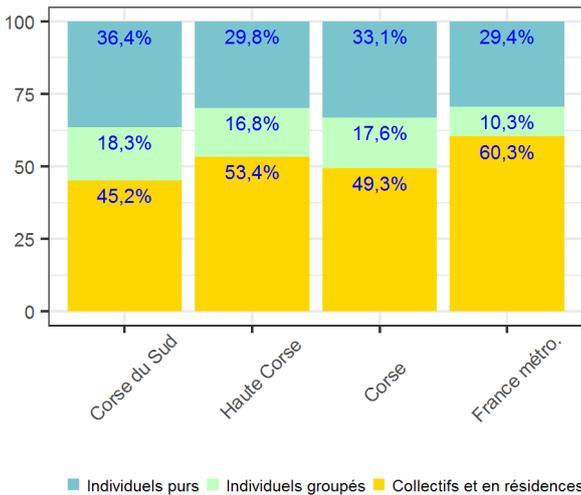
Territoire	Nombre	Evolution au 31/03/17	Evolution au 31/12/16	Evolution au 30/09/16
Corse du Sud	2 280	-61,3%	-59,9%	247,1%
Haute Corse	2 300	22,7%	19,4%	-6,1%
Corse	4 580	-41%	-41,7%	118,6%
France métro.	448 300	14,7%	13,7%	15,3%

Nombre estimé de logements autorisés par type et part de chaque type de logement

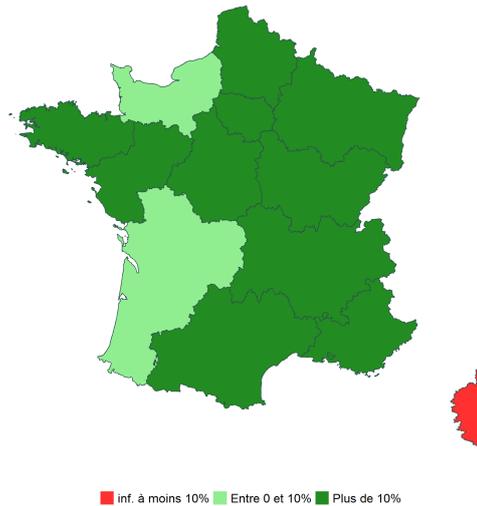
Logements	Nombre	Evolution Corse	Evolution France métro.
Total	4 580	-41%	14,7%
Individuels purs	1 520	31,1%	17,1%
Individuels groupés	800	6,6%	5,2%
Collectifs et en résidences	2 260	-61,4%	15,3%



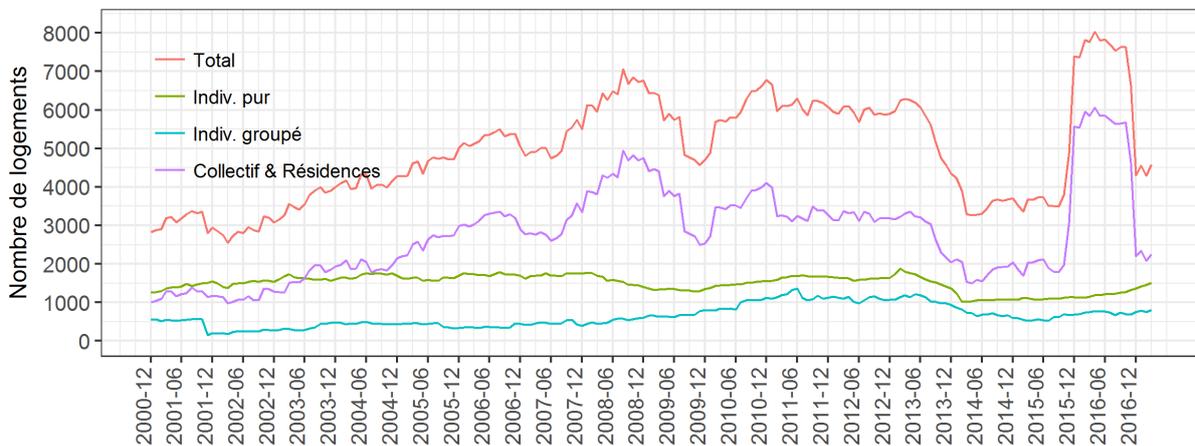
Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois, par type



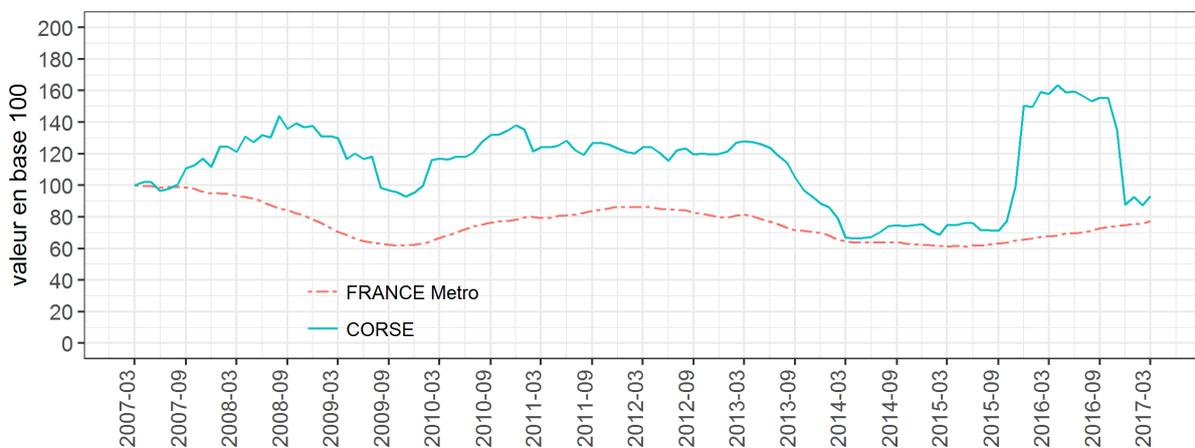
Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



Evolution du cumul des logements autorisés par type depuis le 1er janvier 2001



Evolution du cumul des logements autorisés sur 12 mois sur 10 ans



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

Les logements commencés

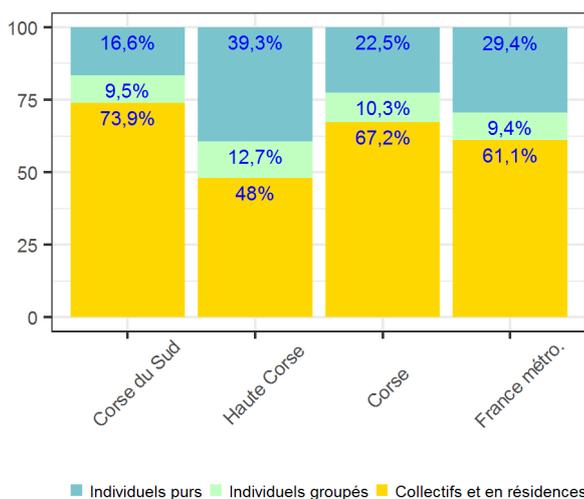
Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	Nombre	Evolution au 31/03/17	Evolution au 31/12/16	Evolution au 30/09/16
Corse du Sud	3 780	124,7%	189,9%	97,8%
Haute Corse	1 330	-22,8%	-11,7%	-25,7%
Corse	5 110	50,2%	81,3%	29,2%
France métro.	379 000	16%	12,5%	9,3%

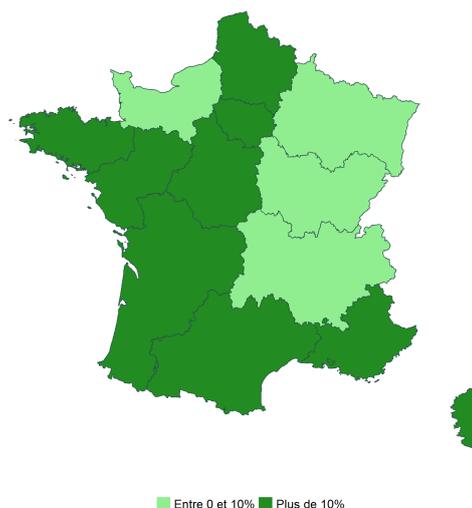
Nombre estimé de logements commencés par type et part de chaque type de logement

Logements	Nombre	Evolution	
		Corse	France métro.
Total	5 110	50,2%	16%
Individuels purs	1 150	19,9%	12,3%
Individuels groupés	530	11,4%	5,6%
Collectifs et en résidences	3 430	74,3%	19,6%

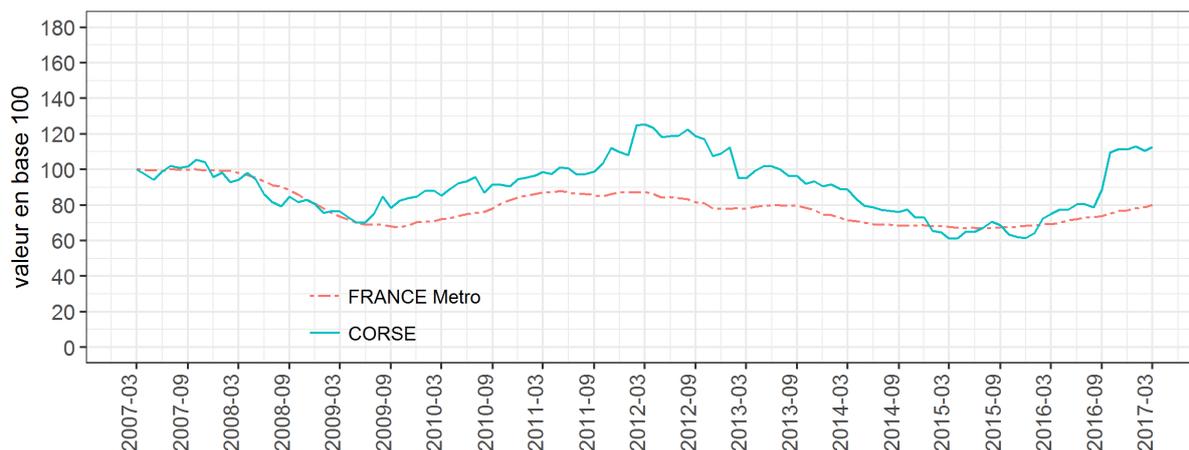
Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois, par type



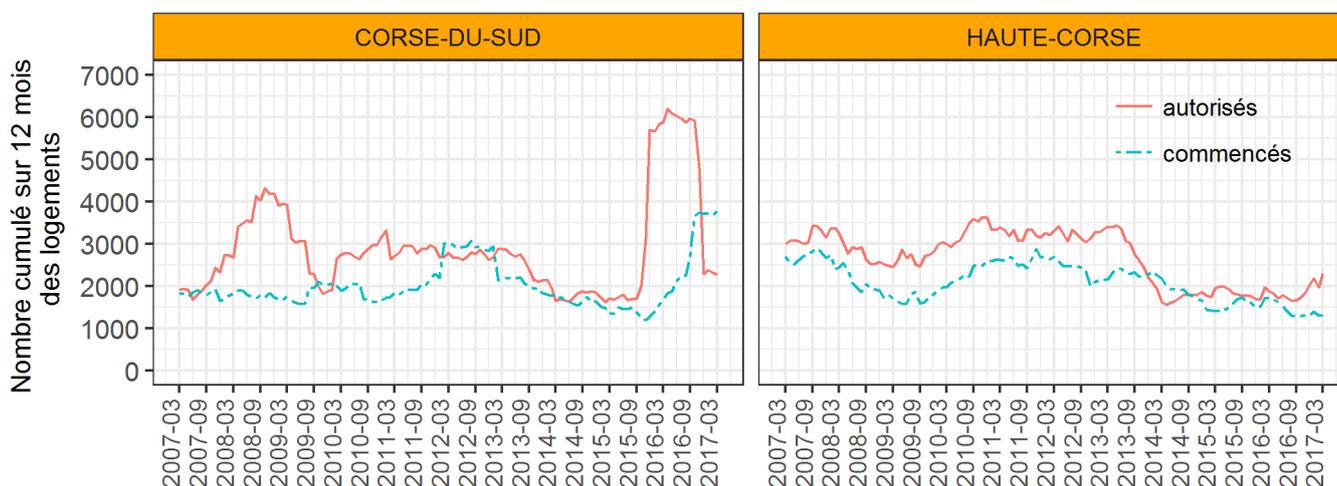
Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



Evolution du cumul des logements commencés sur 12 mois sur 10 ans



Evolution du cumul sur 12 mois des logements autorisés et commencés sur 10 ans



Méthodologie

Producteur de la donnée :

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) - Commissariat général au Développement durable / Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS)

Retrouvez l'ensemble des publications du SOeS sur le site :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> et en particulier les résultats mensuels (France entière) dans la collection "Datalab - Conjoncture de l'immobilier".

Source :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'évènement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la [notice méthodologique](#) téléchargeable sur le site Internet du SOeS.

Date des données : données mensuelles du mois de mars 2017

Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte.

Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement :

Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.

Directeur de publication : Daniel FAUVRE (Directeur Régional)
Rédaction et réalisation : Stéphane VACHET, François BASTELICA
Conception : Murielle LETHROSNE, DREAL Centre
Une production du Service Information, Connaissance et Prospective.



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
19, Cours Napoléon, CS 10006 20704 AJACCIO Cedex 9
Tél : 04 95 51 79 70
Fax : 04 95 51 79 89